

MECHTA · مشطة

Saison 1 · Ramadan 1448 · 2027

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

Plateformes mechta.indexcommunication.dz et inscription.indexcommunication.dz

Document F1 du système contractuel MECHTA

Version 2 · Juillet 2026

INDEX COMMUNICATION EURL

Mohamed Tarik BERSALI · Concepteur et Producteur Exclusif

Préambule

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (ci-après « CGU ») ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles INDEX COMMUNICATION EURL met à disposition du public, à titre gratuit et à des fins d'information et de candidature au programme audiovisuel MECHTA, ses plateformes en ligne accessibles aux adresses mechta.indexcommunication.dz et inscription.indexcommunication.dz.

Toute consultation et toute utilisation desdites plateformes implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGU. L'Utilisateur qui n'accepte pas les présentes CGU est invité à ne pas accéder aux plateformes et à ne pas en utiliser les services.

Définitions

Pour la bonne compréhension du présent document, les termes utilisés ci-après ont le sens suivant :

- « **INDEX** » ou « **l'Éditeur** » : INDEX COMMUNICATION EURL, société de droit algérien, editrice des plateformes mechta.indexcommunication.dz et inscription.indexcommunication.dz et productrice exclusive du programme audiovisuel MECHTA.
- « **Plateformes** » : ensemble formé par le site institutionnel mechta.indexcommunication.dz et la plateforme de candidature inscription.indexcommunication.dz, ainsi que tous leurs sous-domaines et services associés.
- « **Service** » : l'ensemble des fonctionnalités, contenus et informations rendus accessibles par INDEX via les Plateformes.
- « **Utilisateur** » : toute personne physique majeure accédant aux Plateformes, qu'elle soit ou non inscrite au casting.
- « **Inscrit** » : tout Utilisateur ayant complété le formulaire d'inscription au casting sur inscription.indexcommunication.dz.
- « **Programme** » : le programme audiovisuel MECHTA, première compétition nationale professionnelle de coiffure en Algérie, produit par INDEX pour diffusion durant le Ramadan 2027.
- « **Lien à token expirable** » : lien personnel et unique généré par INDEX pour permettre à son destinataire de télécharger un document mis à sa disposition, pour une durée limitée et un nombre limité d'utilisations.

1. Identification de l'Éditeur

Conformément aux dispositions de la loi 09-04 du 5 août 2009 relative à la cybercriminalité et aux bonnes pratiques en matière d'information du public sur les sites web édités depuis le territoire algérien, l'Éditeur des Plateformes est identifié comme suit :

Raison sociale	INDEX COMMUNICATION EURL
Forme juridique	Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (EURL) de droit algérien
Siège social	Activity Zone Said Hamdine, lot 49-50, Bâtiment Gauche N°9, Bir Mourad Raïs, Alger, Algérie
Registre du Commerce	0807398B11
Identifiant Fiscal (NIF)	011009080739837
Représentant légal	Monsieur Mohamed Tarik BERSALI, Gérant
Directeur de la publication	Monsieur Mohamed Tarik BERSALI
Délégué à la Protection des Données	Monsieur Merouane LALLALI — dpo@indexcommunication.dz

Hébergeur des Plateformes

Algérie Télécom — opérateur historique des télécommunications algériennes, dont le siège est implanté à Alger

2. Objet et acceptation des CGU

2.1. Objet

Les présentes CGU définissent les conditions dans lesquelles l'Utilisateur accède aux Plateformes, en consulte les contenus, dépose le cas échéant une candidature au casting du Programme, et reçoit, à sa demande, des documents mis à disposition par INDEX via des Liens à token expirable.

2.2. Acceptation

Le seul fait d'accéder aux Plateformes vaut acceptation pleine et entière des présentes CGU pour la durée de la session de consultation. L'acceptation est rappelée à l'Utilisateur à la première visite par un bandeau d'information, et les CGU demeurent en permanence accessibles depuis le pied de page des Plateformes. Pour l'Inscrit, l'acceptation des CGU est formellement matérialisée par une case à cocher distincte dans le formulaire d'inscription, accompagnée d'un lien direct vers le texte intégral des présentes CGU et vers la Politique de confidentialité (F2).

2.3. Capacité juridique

L'accès aux Plateformes est ouvert à toute personne physique majeure. La candidature au casting MECHTA est strictement réservée aux personnes physiques majeures (dix-neuf (19) ans révolus à la date d'inscription), conformément aux conditions précisées par le Règlement de participation (document B1) auquel l'Inscrit est invité à se référer.

INDEX ne collecte pas volontairement de données concernant des mineurs. En cas de doute sur l'âge d'un Utilisateur, INDEX se réserve le droit de demander la justification de la majorité civile, et de refuser l'accès à certains services en l'absence de cette justification.

3. Présentation du Service

3.1. mechta.indexcommunication.dz — Site institutionnel

Le site mechta.indexcommunication.dz est un site d'information édité par INDEX COMMUNICATION pour présenter au grand public le Programme MECHTA, ses actualités, son calendrier de diffusion, son équipe artistique et ses partenaires officiels. Il ne propose pas de service interactif ni de fonctionnalité de création de compte utilisateur.

Les contenus consultables incluent notamment : informations institutionnelles sur INDEX et le Programme, présentation du casting, du jury technique et du Quatuor d'animation, calendrier de diffusion et lieux de tournage, actualités, espace presse, espace partenaires.

3.2. inscription.indexcommunication.dz — Plateforme de candidature

La plateforme inscription.indexcommunication.dz est dédiée au recueil des candidatures au casting du Programme. Elle propose un unique parcours utilisateur consistant à compléter et à soumettre un formulaire d'inscription comportant les informations et pièces justificatives prévues par le Règlement de participation (B1).

À l'issue de la soumission, l'Inscrit reçoit un accusé de réception électronique à l'adresse électronique qu'il a renseignée. Aucun compte utilisateur n'est créé. L'Inscrit ne dispose pas d'espace personnel sur la plateforme. Toute communication ultérieure d'INDEX relative à la candidature est adressée par voie électronique à l'adresse renseignée par l'Inscrit ou, le cas échéant, par téléphone au numéro renseigné.

La Plateforme inscription met également à la disposition de l'Inscrit un Bordereau de paiement type téléchargeable, à des fins d'acquittement des frais de traitement de dossier visés à la Section 10 du Règlement de participation (B1). La Plateforme ne reçoit pas elle-même de paiement : l'acquittement intervient par les canaux bancaires, postaux ou en espèces selon les modalités décrites dans le Règlement.

3.3. Téléchargement de documents via Liens à token expirable

Certains documents sont mis à la disposition de destinataires identifiés (journalistes accrédités, sponsors potentiels, candidats en cours de processus) au moyen de Liens à token expirable adressés par voie électronique. Ces liens présentent les caractéristiques suivantes :

- Caractère personnel et non transférable : le lien est généré pour un destinataire identifié et ne doit pas être communiqué à un tiers.
- Durée de validité limitée : chaque lien comporte une date d'expiration au-delà de laquelle il n'est plus utilisable.
- Limitation du nombre d'accès : chaque lien peut comporter un plafond d'utilisations, à l'issue duquel il devient inopérant.
- Traçabilité : la génération du lien, la date et l'heure de chaque accès, ainsi que l'adresse IP de connexion, sont enregistrées par INDEX à des fins de sécurité informatique et de preuve, conformément à la Politique de confidentialité (F2).

En cas de perte ou d'expiration du lien, le destinataire peut solliciter la génération d'un nouveau lien auprès du contact INDEX à l'origine de la délivrance initiale, sous réserve de la confirmation par INDEX de la légitimité de la demande. Pour les sollicitations presse, le contact est press@indexcommunication.dz.

4. Conditions d'accès au Service

4.1. Accès en consultation

L'accès aux Plateformes est libre, gratuit et ouvert à toute personne disposant d'une connexion à Internet et d'un navigateur compatible avec les standards techniques de l'industrie web. Les coûts liés à la connexion à Internet, à l'équipement informatique de l'Utilisateur et à l'abonnement aux services de télécommunications nécessaires demeurent à la charge exclusive de l'Utilisateur.

4.2. Accès à la candidature au casting

Le dépôt d'une candidature sur inscription.indexcommunication.dz est subordonné au respect cumulatif des conditions suivantes :

- Acceptation des présentes CGU et de la Politique de confidentialité (F2).
- Acceptation du Règlement de participation (B1) avec recueil des consentements distincts qu'il prévoit.
- Renseignement véridique et complet du formulaire d'inscription.
- Dépôt des pièces justificatives requises, dans les formats acceptés par la plateforme.
- Respect des critères d'éligibilité énoncés par le Règlement de participation (B1).

La participation au casting est subordonnée au paiement par l'Inscrit de frais de traitement de dossier et droits de participation aux Qualifications de l'Épisode 2 (EP2), fixés à 2 000 DA toutes taxes comprises, dans les conditions précisées à la Section 10 du Règlement de participation (B1). Ces frais sont les seuls frais opposables à l'Inscrit. Toute autre sollicitation financière qui se présenterait comme émanant du Programme MECHTA ou d'INDEX COMMUNICATION, distincte des frais ainsi définis et acquittée selon les modalités exclusives prévues au Règlement, serait frauduleuse. INDEX invite à porter à sa connaissance toute tentative en ce sens, à l'adresse contact@indexcommunication.dz.

4.3. Absence de compte utilisateur

Les Plateformes ne proposent aucune création de compte utilisateur, aucun identifiant ni mot de passe, aucun espace personnel et aucune fonctionnalité de connexion. L'ensemble des échanges entre INDEX et l'Utilisateur s'effectue par les canaux suivants :

- Communications électroniques émises par INDEX depuis les adresses du domaine indexcommunication.dz
- Liens à token expirable pour la mise à disposition de documents.
- Le cas échéant, communications téléphoniques émanant des équipes opérationnelles d'INDEX.

4.4. Absence d'interactivité

Les Plateformes ne proposent aucune fonctionnalité interactive de type espace de commentaires, forum, chat, ou publication de contenu par les Utilisateurs. Aucun contenu généré par l'Utilisateur ne peut être publié sur les Plateformes. Les interactions communautaires autour du Programme s'effectuent exclusivement via les comptes officiels MECHTA sur les réseaux sociaux tiers (Facebook, Instagram, TikTok, YouTube), dans le respect des conditions générales propres à chacune de ces plateformes.

5. Propriété intellectuelle

5.1. Titularité des droits

L'ensemble des éléments composant les Plateformes — incluant sans limitation l'architecture des sites, leur charte graphique, leur identité visuelle, leurs logos, leurs textes, leurs photographies, leurs vidéos, leurs sons, leurs animations, leurs bases de données, ainsi que tout autre élément susceptible d'être protégé par le droit de la propriété intellectuelle — est la propriété exclusive d'INDEX COMMUNICATION ou de ses ayants droit, et bénéficie de la protection accordée par la loi 03-05 du 19 juillet 2003 relative aux droits d'auteur et droits voisins, ainsi que par les conventions internationales en matière de propriété intellectuelle. Le concept original du Programme MECHTA, sa Bible Saison 1, ses dossiers artistique et de production, ainsi que tous ses éléments distinctifs sont la propriété intellectuelle de Monsieur Mohamed Tarik BERSALI en sa qualité d'auteur. INDEX COMMUNICATION en exploite les droits patrimoniaux en sa qualité de producteur exécutif et exclusif, sur la base d'une cession contractuelle d'auteur à producteur.

Les marques, noms commerciaux, sigles, logos et signes distinctifs présents sur les Plateformes, y compris le nom MECHTA (مشطة), déposé auprès de l'Institut National Algérien de la Propriété Industrielle (INAPI), et la signature واحد فقط يستحق القلب, sont protégés et ne peuvent être reproduits ni utilisés sans autorisation expresse, préalable et écrite d'INDEX.

5.2. Usage strictement personnel

L'Utilisateur dispose d'un droit non exclusif et non transférable d'accéder aux Plateformes et d'en consulter les contenus à des fins strictement personnelles et non commerciales. Toute autre exploitation, et notamment :

- La reproduction totale ou partielle des contenus, sous quelque support et par quelque procédé que ce soit.
- La représentation, la rediffusion, la mise à disposition du public sous quelque forme.
- L'adaptation, la traduction, la modification, le décompilage des contenus ou de tout élément technique des Plateformes.
- L'extraction systématique ou substantielle de contenus, y compris par procédé automatisé ou semi-automatisé.
- L'usage des marques, logos et signes distinctifs pour tout usage commercial ou promotionnel.

est strictement interdite sans autorisation expresse, préalable et écrite d'INDEX. Toute violation expose son auteur à des poursuites civiles et pénales sur le fondement de la loi 03-05 et des textes applicables.

5.3. Usage limité des dossiers transmis par Liens à token expirable

Les dossiers de presse, dossiers sponsoring et dossiers d'inscription transmis par INDEX au moyen de Liens à token expirable sont communiqués à leur destinataire identifié à des fins spécifiques :

- **Dossier de presse** : destiné aux journalistes accrédités et aux organes de presse, pour la réalisation d'articles et de reportages relatifs au Programme. La reproduction des photographies et extraits est autorisée pour ce seul usage, sous réserve de la mention obligatoire de la source « MECHTA — INDEX COMMUNICATION » et de l'absence d'altération.
- **Dossier sponsoring** : destiné aux annonceurs et partenaires potentiels, à des fins strictement internes d'évaluation d'une éventuelle entrée en négociation avec INDEX. Toute diffusion à des tiers est interdite.

- **Dossier d'inscription** : destiné aux candidats au casting, à des fins strictement personnelles. La revente, la rediffusion ou l'usage commercial de ce dossier sont prohibés.

6. Comportements de l'Utilisateur — Obligations et interdictions

6.1. Obligations générales

L'Utilisateur s'engage à utiliser les Plateformes de bonne foi, conformément à leur destination, dans le respect des présentes CGU, de la législation algérienne et des bonnes pratiques d'utilisation des services Internet.

L'Inscrit, en particulier, s'engage à :

- Renseigner des informations véridiques, exactes, complètes et à jour dans son formulaire de candidature.
- Joindre des pièces justificatives authentiques et non altérées.
- Informer sans délai INDEX de toute modification des informations communiquées (changement d'adresse, de téléphone, de situation professionnelle, etc.).
- Ne pas déposer plusieurs candidatures distinctes pour la même saison.

6.2. Comportements interdits

Toute utilisation des Plateformes contraire à leur destination ou à la législation applicable est strictement prohibée. Sont notamment interdits, sans que cette liste soit limitative :

- Toute tentative d'accès non autorisé à tout ou partie des Plateformes, de leur infrastructure, de leurs bases de données ou des comptes administrateurs d'INDEX.
- Toute action visant à contourner, désactiver, altérer les mesures techniques de sécurité, les contrôles d'accès, ou les dispositifs de limitation des Liens à token expirable.
- L'introduction, la transmission ou la propagation de virus, logiciels malveillants, codes hostiles ou tout dispositif susceptible de porter atteinte au bon fonctionnement des Plateformes.
- L'extraction automatisée massive de contenus (scraping, crawling intensif) au-delà de ce qui est techniquement nécessaire à l'indexation par les moteurs de recherche légitimes.
- L'usurpation de l'identité d'un tiers, y compris dans le cadre d'une candidature au casting.
- La transmission de fausses pièces justificatives ou de documents falsifiés.
- Tout comportement constitutif d'un acte de cybercriminalité au sens de la loi 09-04 du 5 août 2009.
- Toute reproduction ou diffusion non autorisée de contenus protégés au titre de la section 5 des présentes CGU.
- Toute utilisation des coordonnées d'INDEX présentes sur les Plateformes à des fins de prospection commerciale non sollicitée.

6.3. Conséquences

Tout manquement aux obligations énoncées au présent article expose son auteur :

- À la résiliation immédiate, sans préavis ni indemnité, du droit d'utiliser les Plateformes.
- Au rejet de la candidature au casting le cas échéant, sans recours.
- Aux poursuites civiles que les manquements pourraient justifier au titre du préjudice subi par INDEX.
- Aux poursuites pénales prévues par la loi 09-04 sur la cybercriminalité et la loi 03-05 sur les droits d'auteur.

INDEX se réserve le droit de signaler aux autorités compétentes tout comportement ou contenu manifestement contraire à la législation, et de coopérer avec ces autorités dans le cadre d'enquêtes ou de procédures judiciaires.

7. Protection des données à caractère personnel

Le traitement des données à caractère personnel des Utilisateurs des Plateformes est régi par la Politique de confidentialité (document F2), accessible en permanence depuis le pied de page des Plateformes et téléchargeable au format PDF. Cette Politique précise notamment :

- L'identification du Responsable de traitement et du Délégué à la Protection des Données.
- Les catégories de données traitées.
- Les finalités et les bases légales des traitements.
- Les durées de conservation, différenciées selon les catégories de personnes concernées.
- Les destinataires des données, internes et externes.
- Les mesures de sécurité mises en œuvre.
- Les droits dont disposent les personnes concernées au titre de la loi 18-07 du 10 juin 2018, et les modalités de leur exercice.

L'Utilisateur est invité à prendre connaissance de la Politique de confidentialité préalablement à toute utilisation des Plateformes susceptible d'occasionner un traitement de données le concernant. Pour toute question relative au traitement des données, l'Utilisateur peut s'adresser au DPO à l'adresse dpo@indexcommunication.dz.

7.1. Cookies et traceurs

Les Plateformes utilisent des cookies et traceurs dont la nature, la finalité et le régime de consentement sont détaillés à la section 10 de la Politique de confidentialité (F2). À la première visite de chaque Utilisateur, un bandeau d'information lui permet de paramétrer ses choix relatifs aux cookies, dans le respect du principe de consentement préalable et libre. Ces choix peuvent être modifiés à tout moment depuis le panneau de paramétrage accessible en pied de page.

8. Liens vers des sites tiers

Les Plateformes peuvent comporter des liens hypertextes pointant vers des sites tiers, et notamment vers les comptes officiels MECHTA sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, TikTok, YouTube), vers le site institutionnel du diffuseur, ou vers les sites de partenaires officiels du Programme.

INDEX n'exerce aucun contrôle sur le contenu, les politiques de confidentialité ou les conditions générales d'utilisation des sites tiers vers lesquels les liens pointent. La consultation de ces sites s'effectue sous l'entière responsabilité de l'Utilisateur, et est soumise aux conditions propres à chaque site tiers. INDEX ne saurait être tenue responsable des contenus, services, traitements de données ou pratiques mises en œuvre par les éditeurs de ces sites tiers.

L'Utilisateur reconnaît avoir été informé que les comptes officiels MECHTA sur les réseaux sociaux tiers sont opérés par INDEX dans le respect des conditions générales d'utilisation propres à chaque réseau, et que ces comptes ne sont pas régis par les présentes CGU mais par les conditions de la plateforme concernée.

9. Publication de contenus audiovisuels

INDEX peut être amenée à mettre en ligne, sur les Plateformes ou sur les comptes officiels MECHTA sur les réseaux sociaux tiers, des contenus audiovisuels relatifs au Programme : bandes-annonces, teasers, extraits, making-of, contenus exclusifs, behind the scenes.

Toute publication de contenu audiovisuel relatif au Programme MECHTA sur les Plateformes ou sur les comptes officiels MECHTA opérés par INDEX est subordonnée au respect des engagements pris par INDEX au titre de la convention de cession de droits à conclure avec le diffuseur retenu. En particulier, INDEX s'engage à ne publier en ligne aucun extrait significatif du Programme avant sa diffusion à l'antenne, conformément à l'exclusivité broadcast qui sera accordée au diffuseur.

Toute utilisation par un tiers, sans autorisation expresse d'INDEX et le cas échéant du diffuseur, de contenus audiovisuels relatifs au Programme constitue une atteinte aux droits d'auteur et aux droits voisins, exposant son auteur aux sanctions prévues par la loi 03-05.

10. Disponibilité du Service

10.1. Principe — Service fourni en l'état

Les Plateformes sont mises à la disposition de l'Utilisateur en l'état, dans la limite des moyens techniques disponibles. INDEX ne prend aucun engagement contractuel chiffré de disponibilité du Service ni de continuité d'accès, et ne saurait être tenue responsable des interruptions, lenteurs, dysfonctionnements ou indisponibilités, qu'elles soient liées à la maintenance des Plateformes, à des incidents techniques, à des actes de tiers, à des cas de force majeure, ou à toute autre cause indépendante du contrôle d'INDEX.

Les opérations de maintenance, dont notamment les mises à jour de sécurité, les évolutions fonctionnelles et la résolution d'incidents, peuvent être réalisées à tout moment et entraîner une indisponibilité temporaire du Service. Lorsque les contraintes techniques le permettent, INDEX s'efforce de programmer ces opérations en dehors des heures de forte fréquentation.

10.2. Disposition spécifique — Période de clôture des inscriptions

Par exception au principe énoncé à l'article 10.1, et en application du principe d'exécution de bonne foi des contrats prévu à l'article 107 du Code civil algérien, INDEX prend l'engagement spécifique suivant pour la période critique de dépôt des candidatures au casting :

En cas d'indisponibilité caractérisée et constatée de la plateforme inscription.indexcommunication.dz survenant durant les soixante-douze (72) heures précédant la date limite de dépôt des candidatures, et empêchant matériellement les Inscrits d'achever leur dépôt, INDEX s'engage à prolonger la date limite de dépôt d'une durée au moins équivalente à la période d'indisponibilité, et au minimum de vingt-quatre (24) heures supplémentaires à compter du rétablissement effectif du Service. La constatation de l'indisponibilité est effectuée par INDEX sur la base de ses journaux techniques et, le cas échéant, de la confirmation par l'hébergeur Algérie Télécom. La prolongation est portée à la connaissance du public par publication sur mechta.indexcommunication.dz et par notification aux Inscrits déjà enregistrés. Cette prolongation s'étend également aux cas dans lesquels l'indisponibilité aurait empêché l'Inscrit d'achever le téléchargement du Bordereau de paiement nécessaire à l'acquittement des frais de traitement de dossier.

Cette disposition spécifique ne s'applique qu'à la plateforme inscription.indexcommunication.dz, dans le seul cadre du dépôt des candidatures, et durant la seule période des soixante-douze heures précédant la clôture officielle. Elle ne crée aucun engagement général de disponibilité pour les autres composantes du Service ni pour les autres périodes.

10.3. Évolution des Plateformes

INDEX se réserve le droit de modifier, faire évoluer, suspendre ou supprimer, à tout moment et sans préavis, tout ou partie des fonctionnalités des Plateformes, sans que cela puisse engager sa responsabilité. Lorsqu'une modification substantielle est de nature à affecter les droits des Inscrits engagés dans une candidature en cours, INDEX en informe ceux-ci par voie électronique dans des conditions et des délais raisonnables.

11. Responsabilité

11.1. Responsabilité de l'Utilisateur

L'Utilisateur est seul responsable de l'usage qu'il fait des Plateformes, des informations qu'il y dépose, des pièces justificatives qu'il y joint, et plus généralement du respect des présentes CGU et de la législation applicable. L'Utilisateur garantit INDEX contre toute action, réclamation, mise en cause ou condamnation qui résulterait, directement ou indirectement, d'un manquement à ses obligations au titre des présentes CGU.

11.2. Responsabilité d'INDEX

INDEX met en œuvre les moyens raisonnables pour assurer l'exactitude, l'actualité et la qualité des informations diffusées sur les Plateformes. Toutefois, ces informations sont fournies à titre indicatif et ne sauraient engager la responsabilité d'INDEX en cas d'imprécision, d'erreur ou de modification non immédiatement répercutée. Les informations engageant juridiquement INDEX, et notamment celles

relatives aux conditions de candidature au casting, sont opposables dans les seules conditions définies par les documents contractuels du système MECHTA (notamment les CGU F1, la Politique de confidentialité F2 et le Règlement de participation B1).

INDEX ne pourra en aucun cas être tenue responsable :

- Des dommages indirects, perte de chance, perte de données, atteinte à l'image ou préjudice immatériel résultant de l'usage des Plateformes.
- Des dysfonctionnements liés à l'équipement informatique de l'Utilisateur, à la qualité de sa connexion à Internet, ou à la configuration de son navigateur.
- Des conséquences de tout acte de cybercriminalité ou de toute défaillance des prestataires techniques externes (notamment l'hébergeur), dans les limites du droit applicable.
- De l'inexactitude des informations renseignées par l'Utilisateur lui-même, et des conséquences qui en découlent sur le processus de candidature.

11.3. Force majeure

INDEX ne saurait être tenue responsable de l'inexécution ou de la mauvaise exécution de ses obligations résultant d'un cas de force majeure au sens du droit algérien et de la jurisprudence applicable. Constituent notamment des cas de force majeure : les catastrophes naturelles, les perturbations majeures du réseau public de télécommunications, les pannes générales d'électricité, les actes de guerre ou de terrorisme, les décisions des autorités publiques empêchant l'exécution des obligations, les pandémies et les mesures sanitaires associées.

12. Modification des CGU

INDEX se réserve le droit de modifier les présentes CGU à tout moment, notamment pour tenir compte de l'évolution du cadre légal et réglementaire, des bonnes pratiques de la profession, ou des modifications apportées au Service.

Toute modification substantielle est portée à la connaissance des Utilisateurs par publication d'un message d'information visible sur les Plateformes, dans un délai raisonnable précédant l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions. Pour les Inscrits engagés dans une candidature en cours, une notification est en outre adressée par voie électronique à l'adresse renseignée lors de l'inscription.

L'Utilisateur qui n'accepterait pas une modification substantielle des CGU est invité à cesser d'utiliser les Plateformes. L'Inscrit qui n'accepterait pas une telle modification dispose du droit de retirer sa candidature, dans les conditions prévues par le Règlement de participation (B1).

La date de la dernière mise à jour figure en première page de chaque version des CGU. Les versions antérieures sont archivées et tenues à disposition sur demande adressée à INDEX.

13. Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGU sont régies par le droit algérien. Les textes de référence incluent notamment :

- Le Code civil algérien, et en particulier ses dispositions relatives à la formation, à l'exécution de bonne foi et à la responsabilité des contrats.
- La loi 03-05 du 19 juillet 2003 relative aux droits d'auteur et droits voisins.
- La loi 09-04 du 5 août 2009 relative à la cybercriminalité.
- La loi 18-07 du 10 juin 2018 relative à la protection des personnes physiques dans le traitement des données à caractère personnel.
- La loi 14-04 du 24 février 2014 relative à l'activité audiovisuelle.

Tout litige relatif à la formation, à l'interprétation, à l'exécution ou à la rupture des présentes CGU sera, à défaut de résolution amiable préalable, soumis à la compétence exclusive des juridictions algériennes territorialement compétentes du ressort de Bir Mourad Raïs, lieu du siège social d'INDEX COMMUNICATION.

Préalablement à toute action judiciaire, l'Utilisateur est invité à formuler par écrit toute réclamation à INDEX, à l'adresse postale du siège social ou par voie électronique à contact@indexcommunication.dz. INDEX s'efforcera d'apporter une réponse motivée dans un délai raisonnable.

14. Dispositions diverses

14.1. Intégralité de l'accord

Les présentes CGU, ensemble avec la Politique de confidentialité (F2) et, pour les Inscrits, le Règlement de participation (B1), constituent l'intégralité de l'accord régissant la relation entre INDEX et l'Utilisateur au titre de l'usage des Plateformes. Aucune tolérance, abstention ou inaction d'INDEX ne saurait être interprétée comme renonciation à ses droits.

14.2. Nullité partielle

Si l'une quelconque des stipulations des présentes CGU venait à être déclarée nulle ou inapplicable par une décision de justice définitive, les autres stipulations conserveraient leur pleine force et effet. Les parties s'efforceraient alors de substituer à la stipulation litigieuse une disposition équivalente conforme à l'esprit des CGU et à la législation applicable.

14.3. Titres

Les titres et intitulés figurant dans les présentes CGU sont fournis à des fins de lisibilité et n'ont pas de portée juridique. En cas de contradiction entre un titre et le contenu de la stipulation correspondante, le contenu de la stipulation prévaut.

14.4. Notifications

Toute notification adressée par INDEX à l'Utilisateur peut être valablement effectuée par voie électronique à l'adresse renseignée par l'Inscrit, ou par publication d'un message d'information sur les Plateformes pour les Utilisateurs non identifiés. Toute notification adressée par l'Utilisateur à INDEX doit l'être à l'adresse contact@indexcommunication.dz pour les questions courantes, à l'adresse dpo@indexcommunication.dz pour les questions relatives aux données personnelles, à l'adresse inscription@indexcommunication.dz pour les questions relatives au casting, à l'adresse sponsors@indexcommunication.dz pour les partenariats, à l'adresse press@indexcommunication.dz pour les sollicitations presse, ou par voie postale au siège social d'INDEX pour les notifications formelles.

15. Entrée en vigueur

Les présentes CGU entrent en vigueur à compter de la date de leur première mise en ligne sur les Plateformes mechta.indexcommunication.dz et inscription.indexcommunication.dz, et au plus tard à la date d'ouverture des inscriptions au casting MECHTA Saison 1, fixée au 1er juillet 2026.

Elles sont conservées sous forme téléchargeable au format PDF, accessible librement depuis le pied de page des Plateformes. Une version arabe juridiquement équivalente est mise en ligne simultanément. En cas de divergence entre la version française et la version arabe, la version arabe prévaut pour les Utilisateurs de nationalité algérienne.

Le présent document est la version 2 des Conditions Générales d'Utilisation MECHTA, datée de juillet 2026. Cette version consolide la version 1.1 (patches paiement) et intègre la mise à jour de cohérence avec le Dossier Artistique V8.2 (domaines et adresses électroniques).

Annexe — Synthèse grand public

Cette annexe est une présentation simplifiée des CGU destinée à faciliter leur compréhension par le grand public. Elle ne se substitue pas au texte intégral, qui demeure le seul document juridiquement opposable.

Qui édite mechta.indexcommunication.dz et inscription.indexcommunication.dz ?

INDEX COMMUNICATION EURL, société algérienne basée à Bir Mourad Raïs (Alger), productrice exclusive du Programme MECHTA, destiné à être diffusé durant le Ramadan 2027. Pour nous contacter : contact@indexcommunication.dz. Pour les questions sur vos données : dpo@indexcommunication.dz.

Que pouvez-vous faire sur nos plateformes ?

Sur mechta.indexcommunication.dz, vous pouvez consulter toutes les informations relatives au Programme. Sur inscription.indexcommunication.dz, vous pouvez déposer une candidature au casting si vous remplissez les

conditions du Règlement de participation (B1). Nous n'avons pas d'espace de commentaires ni de compte utilisateur.

Combien coûte l'inscription au casting ?

L'inscription est soumise à des frais de traitement de dossier et droits de participation aux Qualifications de 2 000 DA, dont les modalités sont précisées dans le Règlement de participation (B1). Hormis ces frais, aucune autre somme n'est jamais demandée. Si quelqu'un vous réclame de l'argent en dehors des modalités décrites au Règlement, c'est une fraude. Merci de nous la signaler.

Quels sont vos droits sur les contenus ?

Tout ce que vous voyez sur nos plateformes nous appartient ou appartient à nos ayants droit. Vous pouvez le consulter pour votre information personnelle, mais vous ne pouvez ni le reproduire ni le diffuser sans notre accord écrit. Les journalistes accrédités peuvent utiliser notre dossier de presse selon les règles indiquées.

Que se passe-t-il si la plateforme tombe en panne le dernier jour des inscriptions ?

Pas d'inquiétude : si une panne caractérisée survient dans les 72 heures précédant la date limite, nous prolongeons la date limite d'au moins une durée équivalente à la panne, et au minimum 24 heures supplémentaires après rétablissement. Vous serez prévenus.

Que faire en cas de litige ?

Écrivez-nous d'abord, nous chercherons toujours une solution amiable. Si malgré tout un litige persiste, il sera tranché par les tribunaux compétents de Bir Mourad Raïs (Alger), selon le droit algérien.

Pour toutes les questions relatives à vos données personnelles, reportez-vous à notre Politique de confidentialité, document distinct, également disponible sur mechta.indexcommunication.dz.